

# Les Infos de Base

mercredi 16 novembre 2005  
volume 8, numéro 46  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase  
Lois du Québec*

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 46 du 16 novembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 novembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 46 du 16 novembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 45 du 12 novembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 2 novembre 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 29 octobre 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. **C-38**, l'intitulé de la partie III, aa. 217, 224, 225, 227, 227.1-227.6.

*Loi modifiant la Loi sur les coopératives*, L.Q. 2003, c. 18, aa. 166-171.

*Loi sur les coopératives*, L.R.Q., c. **C-67.2**, aa. 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 25, 30, 33, 33.1-36, 37, 38, 38.2, 46, 47, 49.1, 49.2, 50, 51, 52, 52.1, 54.1, 57, 58, 60.1, l'intitulé de la section III du chapitre IX du titre I, 61, 62.1, 62.2, 64, 65, 69, 76, 76.1, 77, 78, 79, 79.1, 80, 81, 81.1, 81.1.1, 82, 83, 85, 88, 89, 90, 93, 95, 103, 106, 107, 120, 121, 123, 124, 127, 127.1, 127.2, 128.1, 128.2, 130, 132, 146, 148, 149.1-149.6, 155, 160, 161, 162, 162.1, 163, 165, 170, 171, 171.1, 172, 173, 174, 175, 176.1, 176.2, 184, 185, 185.2, 185.5, 186, 187, 188, 188.1, l'intitulé du chapitre I du titre II, 193.1-193.4, 197, 198, 202, 208, 211.1, 211.4, 211.5, l'intitulé du chapitre IV du titre II, 219.1, 221.2, 221.2.1, 221.2.2, l'intitulé du chapitre IV.I du titre II, 221.3, 221.3.1, 221.4, 221.4.1, 221.5.1, 221.6, 221.6.1, 222, 223.1, 223.2, 224, 224.2, 224.2.1, 224.4.1-224.4.4, 224.5, 224.6, 224.7, 225-226, intitulé du titre II.I, 226.1-226.1.2, 226.3, 226.6, 226.7, 226.8, 226.9, 226.11, 226.14, 226.15, 230.1, 233, 233.1-233.3, 239, 239.1, 239.2, 240.1, 244, 246, 248, 249-256, l'intitulé du chapitre II du titre VII, 257, 258, 260, 262, 265, 265.1, 266, 268, l'intitulé du chapitre IV du titre VII,

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

269.1-269.1.3, 269.2, 270, 271, 272, 275, 278, 280, 282, 327.

*Loi modifiant la Loi sur les coopératives*, L.Q. 2003, c. 18, aa. 1-108, 109 (partie), 110-164.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 1026-2005 du 02-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6445], nouveau.

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 3.5], ann. II, III, IV, V.

*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, D. 932-2005 du 12-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6014, aa. 1, 2.

*Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec*, R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 40, aa. 5.01, 5.02, 8.01, 8.03, 13.01, ann. 1.

*Décret modifiant le Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec*, D. 1038-2005 du 02-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6448, aa. 1-6.

*Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable au régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, [R.R.Q., c. **R-16**, D. 1008-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6387], nouveau.

*Règlement sur l'établissement du taux d'intérêt*, [R.R.Q., c. R-16, r. 2.1], abrogé.

*Règlement sur la détermination du taux d'intérêt applicable au régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités*, D. 1008-2005 du 26-10-05, (2005) 137 G.O. 2, 6387, a. 2.

*Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec*, [R.R.Q., c. **S-14.01**, D. 1034-2005 du 02-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6446], nouveau.

*Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec*, [R.R.Q., c. S-14.01, r. 2], abrogé.

*Règlement de régie interne de la Société du Grand Théâtre de Québec*, D. 1034-2005 du 02-11-05, (2005) 137 G.O. 2, 6446, a. 20.

*Règlement sur les valeurs mobilières*, [R.R.Q., c. **V-1.1**, r. 1], a. 271.5.

*Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, D. 1132-2004 du 08-12-04, (2004) 136 G.O. 2, 5263, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.